

Filière S2TMD

Sciences et Techniques du
Théâtre de la Musique et de la
Danse *

Lycée Malherbe

14 avenue Albert Sorel

14000 CAEN



Conservatoire à rayonnement
régional

1 rue du Carel 14000 CAEN

*musique et danse sont proposées dans notre établissement



Pourquoi choisir cette filière ?

Choisir cette formation permet à des adolescents une pratique artistique assidue en instrument/voix, et depuis septembre 2017 en danse, tout en assurant la préparation au diplôme du baccalauréat. Une réelle motivation doit accompagner le choix de cette section, pour une réussite totale de l'élève tant au lycée qu'au conservatoire. Ce baccalauréat s'adresse en particulier aux élèves souhaitant s'orienter vers une carrière en lien avec la musique ou la danse (musicien, danseur, technicien, enseignant, chorégraphe, etc.), mais permet également la poursuite d'études supérieures post-bac, notamment à l'université, en BTS, en IUT ou encore en classe préparatoire littéraire (CPGE) option musique.

Comment s'organisent les études ?

Dans le cadre de la rénovation du baccalauréat, la filière «TMD» change de forme et d'appellation : elle devient S2TMD. La classe de seconde est désormais une seconde générale avec un enseignement optionnel de 6h/semaine, intitulé «Pratique et culture musicale ou chorégraphique»


En 1ère et terminale, les élèves qui poursuivent ce cursus suivent 3 spécialités :

1. Economie, droit et environnement du spectacle vivant (3H/semaine, évalué en fin de 1ère)
2. Pratique musicale ou chorégraphique
3. Culture et sciences musicales ou chorégraphiques

L'enseignement général est dispensé au lycée tandis que le conservatoire prend en charge les enseignements de pratiques artistiques. Le lycée Malherbe propose un internat.

La formation se construit autour de ces enseignements mais aussi à partir des sorties obligatoires dans les structures partenaires (Théâtre de Caen, Centre chorégraphique National, Théâtre de la Renaissance ou encore Le Sablier à Ifs). Ces sorties permettent de construire la culture musicale et chorégraphique indispensable à la formation.

Quels débouchés pour cette filière ?



Des carrières artistiques : interprète, chorégraphe, musicien d'orchestre, choriste, chef d'orchestre ou de chœur.

Des métiers dans la communication et la gestion culturelle : médiateur culturel, agent artistique, chargé de production de mécénat, organisateur de festivals, responsable des actions éducatives et culturelles.


Des carrières pédagogiques : professeur dans les conservatoires ou écoles de musique et de danse, professeur de l'éducation nationale, enseignant-chercheur à l'université, animateur culturel.

Quelles sont les conditions d'accès ?

1. Les candidats doivent être admis en seconde générale bien qu'une entrée en 1ère soit possible.
2. Les candidats doivent se présenter à un test organisé par le conservatoire. Ce test a lieu généralement en avril avec une inscription préalable en février.
3. Une commission statue à l'issue du test, en appuyant aussi sa décision sur les bulletins scolaires de l'élève

Les candidats ne peuvent pas être débutants dans la pratique musicale ou chorégraphique et doivent surtout être motivés par l'approfondissement des techniques propres à leur art.

Le test consiste en :

1. une épreuve d'exécution instrumentale ou chorégraphique
 2. un entretien de motivation
 3. pour les musiciens un test de formation musicale
 4. pour les danseurs une proposition de composition chorégraphique personnelle d'une durée comprise entre 2 et 3 mn.
- 

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter :

- Mme la proviseure adjointe au lycée Malherbe (02 31 86 18 56)
- M. Guelfucci, professeur de musique au lycée Malherbe (aurelien.guelfucci@ac-normandie.fr)
- Mme Loiseau, professeure de culture chorégraphique au lycée Malherbe (valerie.loiseau@ac-normandie.fr)
- Mme Cardoen, contact au conservatoire (02 31 30 46 70 v.cardoen@caenlamer.fr)

Pour découvrir cette filière vous pourrez :

- Participer à une journée d'intégration au sein du lycée, avec une inscription préalable auprès de l'établissement (en général en janvier)
- Venir découvrir les travaux musicaux et chorégraphiques lors de la matinée «Portes ouvertes» (en janvier ou février)
- Assiter à une soirée de présentation et d'information au conservatoire (en mars)